

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Francis Sabourin

<https://www.cadre21.org/membres/5634ae754f1c1ada77d522ce>

Date d'obtention : 2024-02-19 15:25:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet une prise en charge rapide des cas de sextage jugés non-malveillants, en respectant les rôles de chacun, et conforme aux procédures légales, pour limiter les impacts sur la victime et la propagation d'images de pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai des balises plus claires et une procédure établie pour recueillir une situation de sextage, et communiquer la situation de façon adéquate aux policiers. La formation me donne aussi une confiance à intervenir adéquatement dans ces situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas voir les images qui peuvent être de la pornographie juvénile, à intervenir auprès d'un élève à la fois et juger s'il pourrait s'agir d'un acte malveillant.